COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Autres mesures de conservation efficaces – Un levier essentiel pour conserver la biodiversité dans le sud du Québec !

Montréal, 16 septembre 2025 – Le gouvernement du Québec[1] inscrit pour la première fois des milieux naturels en terres privées à titre d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE) dans son *Registre des aires protégées et des AMCE au Québec*. Récemment déployée, cette intégration constitue une reconnaissance majeure des efforts et de la créativité des organismes de conservation. En effet, **quatre sites** aux concepts innovants et conservant au total **67,39 hectares** sont désormais officiellement comptabilisés dans la base de données ministérielle :

1. **Une servitude de conservation forestière** (Saint-Étienne-de-Bolton, Estrie) de près de 36 hectares gérée depuis 2019 par Corridor appalachien. Cela fait plusieurs années que les organismes travaillent à développer et à mettre en œuvre ce concept. Reconnaître officiellement celui-ci en tant que mesure de conservation efficace témoigne de la compatibilité entre certaines activités forestières durables et la préservation de la biodiversité. Dotée d'un fonctionnement hybride, cette servitude permet de réaliser des activités sylvicoles encadrées afin de maintenir un degré élevé de biodiversité.

2. **La Forêt de la seconde vie** (Sainte-Sophie, Laurentides) est une maison funéraire offrant des services écoresponsables et un cimetière écoforestier unique en Amérique du Nord, celui-ci s'étendant sur plus de 20 hectares et protégé par une servitude de conservation conclue avec l'Institut des territoires. Ce lieu incarne un modèle novateur qui concilie les usages funéraires avec la préservation de la biodiversité. En s'associant à un organisme de conservation, la Forêt de la seconde vie garantit la préservation durable de son territoire tout en mettant en œuvre des actions concrètes pour maintenir et même accroître sa valeur écologique.

À **Mont-Saint-Hilaire** (Montérégie), la nature en ville prend une place de choix. La Ville collabore avec Connexion Nature pour protéger à perpétuité deux milieux naturels, totalisant 10,7 hectares grâce à des servitudes de conservation :

[1] Par l'entremise du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

3. L’un des sites, une **ancienne érablière** devenue un petit boisé urbain, présente une valeur écologique significative en plein cœur de la Ville et constitue un espace naturel accessible aux citoyens.

4. L’autre site vient consolider une **aire protégée déjà existante**, renforçant la connectivité écologique du territoire et permettant à la biodiversité d’être protégée à perpétuité malgré les pressions anthropiques.

La reconnaissance de ces deux lots témoigne de l’engagement de la Ville envers la protection des milieux naturels et démontre qu'il est possible de concilier protection, accès à la nature et proximité avec le milieu urbain.

En reconnaissant ces premières AMCE, nous soulignons donc l'importance des efforts de tous les acteurs de la conservation pour atteindre les objectifs du Plan nature 2030 du Québec. Le Réseau de milieux naturels protégés, en partenariat avec Nature Québec et grâce au financement du MELCCFP et d’Environnement et Changement climatique Canada, contribuera activement à faire reconnaître d'autres sites gérés par les organismes de conservation à titre d'AMCE.

Citations

« Depuis de nombreuses années, les organismes de conservation font preuve d’une grande créativité pour protéger la biodiversité dans le sud du Québec. Ces premières reconnaissances officielles d'AMCE annoncent une diversification des outils permettant de préserver la biodiversité et constituent une avancée significative pour accélérer la conservation dans le sud du Québec. »

- Brice Caillié, directeur général du Réseau de milieux naturels protégés

« La Forêt de la seconde vie est un modèle unique de conservation où les défunts et leurs familles, en la choisissant comme lieu de sépulture, permettent simultanément de restaurer un site par une plantation d’arbres tout en contribuant à y créer un site protégé à perpétuité. Nous sommes ainsi témoins d’une multitude de legs ultimes par lesquels un nouveau capital culturel vient en appui au capital naturel. »

- André Goulet, ing.f., M.Sc, cogestionnaire de l’Institut des Territoires.

« Depuis 2019, Corridor appalachien a établi une servitude de conservation forestière dans la zone de conservation David-Schwartz totalisant 35,89 hectares. La reconnaissance de celle-ci comme mesure de conservation efficace arrive à point et marque une avancée majeure pour une foresterie durable. Les activités sylvicoles encadrées peuvent coexister harmonieusement avec la préservation de la biodiversité. »

- Caroline Bisson, codirectrice générale par intérim de Corridor appalachien.

« Mont-Saint-Hilaire est un territoire exceptionnel composé de plus de 1 826 hectares de milieux forestiers, 190 hectares de milieux humides et 100 km de cours d'eau. Comme plusieurs de ces milieux naturels se trouvent en zones urbaines ou périurbaines, les AMCE nous permettent de protéger encore plus de milieux naturels tout en les gardant accessibles pour la communauté. »

- Marc-André Guertin, maire de Mont-Saint-Hilaire

À propos du RMN

Le Réseau de milieux naturels protégés regroupe plus de 75 membres dont la majorité sont des organismes de conservation et dessert une centaine d'organismes et partenaires, en plus de l'ensemble de la population québécoise. Ensemble, ces acteurs de la conservation protègent et gèrent plus de 80 000 hectares de milieux naturels protégés dans le sud du Québec.

Source : Maxime Comtois
Chargé des communications
maxime.comtois@rmnat.org
https://rmnat.org